



## **Avis au Conseil n° 19-03**

### **Tribune de spécialistes du CCPM sur les approches communautaires de la résilience aux catastrophes**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur [sa] mise en œuvre et [son] développement [et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**AYANT** tenu une tribune de spécialistes à Porto Rico, territoire des États-Unis, le 24 octobre 2019, mettant en évidence des exemples de résilience communautaire en Amérique du Nord, y compris des mesures notables mises en œuvre dans les trois pays : Canada, Mexique, États-Unis; pour favoriser l'instauration d'une culture de prévention des catastrophes, grâce à la préparation précoce et à une intervention efficace, de même que les besoins émergents et les nouvelles possibilités de coopération trilatérale dans le domaine de la résilience aux catastrophes sous l'égide de la CCE;

**RAPPELANT** les récits entendus durant la tribune de San Juan qui ont fait état de la frustration, de la colère, de la douleur et des traumatismes éprouvés à la suite des ouragans Irma et Maria en septembre 2017;

**RAPPELANT ÉGALEMENT** les récits d'espoir, de résilience, de persévérance, d'ingéniosité et de travail acharné livrés par des personnes qui s'efforcent de répondre aux besoins sociaux et économiques des collectivités de Porto Rico, comme Toro Negro et Caño Martín Peña;

**SOULIGNANT** que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont approuvé, en tant qu'États membres des Nations Unies, un ensemble d'instruments invitant les pays à agir de toute urgence pour le climat, à promouvoir le développement durable et à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des collectivités pour leur permettre de réagir aux dangers associés au climat et aux catastrophes naturelles, y compris : a) le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(GIEC) intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5 °C* (RS15)<sup>1</sup>, b) le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>, et c) le Nouveau programme pour les villes<sup>3</sup> ;

**FORMULE** les recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

**1. Le Conseil devrait approuver la formule de réunions publiques du CCPM et l'appliquer à ses propres sessions. Le CCPM planifie ses réunions publiques en fonction de quatre éléments clés :**

- Choix d'un lieu pertinent qui offre des expériences en lien avec le thème choisi.
- Priorité au dialogue public spontané et à l'échange de connaissances.
- Réunions à deux volets : (1) une séance interactive et (2) une visite de lieux qui offre des exemples concrets des problèmes que vivent les gens.
- Mise en évidence et intégration de la sagesse et des expériences des populations autochtones et locales.

**2. D'ici juin 2020, le Conseil devrait choisir, financer et annoncer trois projets communautaires de production d'énergie renouvelable, soit un dans chaque pays : Canada, Mexique et États-Unis. Pour que ces projets soient menés à bien, il faut :**

- Obtenir en temps opportun du gouvernement national les fonds nécessaires à chaque projet pilote.
- Faciliter le partage des connaissances : a) au sein des collectivités où sont réalisés les projets pilotes (des collectivités, comme Toro Negro, qui ont mené avec succès un projet de production d'énergie renouvelable), et entre les spécialistes, y compris les membres du Groupe de spécialistes des CET, durant l'exécution des projets; b) entre les fonctionnaires qui ont élaboré les politiques connexes et la mise en œuvre des projets pilotes, et c) avec la population, à qui on transmettra les enseignements tirés des projets pilotes.
- Fournir aux collectivités où les projets pilotes sont mis en œuvre un soutien en matière d'administration et de gouvernance.

**3. D'ici juin 2020, le Conseil devrait mettre sur pied un groupe de travail chargé d'évaluer la faisabilité de programmes d'assurance publics et privés pour aider les collectivités à se remettre des catastrophes naturelles.**

---

<sup>1</sup> IPCC, 2018 : Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [publié sous la direction de Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield], disponible à l'adresse [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf).

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1 (25 septembre 2015), disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>.

<sup>3</sup> Résolution 71/256 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Nouveau programme pour les villes*, A/RES/71/256 (23 décembre 2016), disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/RES/71/256>.

**4. D'ici décembre 2020, le Conseil devrait lancer une étude spéciale visant à comprendre le lien entre la résilience culturelle et la préparation communautaire aux catastrophes. L'enquête pourrait inclure :**

- Un examen de la résilience aux catastrophes en zones tant urbaines qu'éloignées, et des possibilités d'harmonisation de la planification entre les trois pays (p. ex., prévention des catastrophes, mesures urgentes à prendre pour atténuer les effets des catastrophes sur l'environnement, coordination avec la société civile).
- La documentation et l'évaluation des changements les plus couramment apportés pour favoriser la résilience des collectivités aux catastrophes.
- Une évaluation de l'incidence de la langue, de la culture et d'une gestion proactive sur la résilience des collectivités aux catastrophes.

**Approuvé par les membres du CCPM  
19 décembre 2019**